



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 décembre 2014
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2015

26-30 janvier 2015, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays du Guatemala
(2015-2019)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Raison d'être du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Gestion du programme et des risques	10
IV. Suivi et évaluation	12
Annexe	
Guatemala : cadre de résultats et d'allocation des ressources (2015-2019)	14
Liste des abréviations utilisées dans le tableau en annexe	22



I. Raison d'être du programme

1. Le Guatemala est un pays caractérisé par sa diversité sociale et culturelle. Les populations autochtones représentent 40 % de la population, et 70 % de la population sont âgés de moins de 30 ans. Depuis les accords de paix de 1996 qui ont mis fin à 36 années de conflit armé interne, le pays met en place des cadres juridiques et institutionnels plus démocratiques. D'importants obstacles subsistent, toutefois, dans la construction d'un pays inclusif et la consolidation d'une paix durable.

2. Le taux d'extrême pauvreté multidimensionnelle a été ramené de 42 % en 2000 à 30 % en 2011¹, mais le pays est loin d'avoir atteint le premier objectif du Millénaire pour le développement², et, il est avéré que la pauvreté monétaire a atteint des niveaux plus importants qu'en 2000³. Des défis restent à relever en ce qui concerne la réduction des inégalités⁴, comme en témoigne l'indice de développement humain pour les populations autochtones de 0,483 – ce qui est faible par rapport au reste de la population (0,629) – ainsi que l'écart entre l'indice de développement humain pour les populations des zones rurales et urbaines (0,484 et 0,658, respectivement). Le PNUD a contribué à l'intégration des programmes de protection sociale avec la création du ministère du Développement social. Néanmoins, le cadre institutionnel doit être consolidé et bien coordonné avec les institutions compétentes pour favoriser une approche de l'élimination de la pauvreté fondée sur une perspective multidimensionnelle. Les jeunes sont confrontés à d'énormes difficultés pour trouver un emploi décent. 33 % de ceux qui travaillent dans le secteur informel sont âgés entre 15 et 35 ans, soit 38 % de la population active⁵. Les femmes accusent toujours un retard quant aux chances offertes à tous, avec un taux de 49 % de participation des femmes au marché du travail contre 88,3 % pour les hommes⁶. La formation technique est insuffisante, et le chômage maintient les jeunes à l'écart des bienfaits du développement⁷. Sur les 31 506 cas d'infection par le VIH/sida qui avaient été signalés en 2013, 30 % sont des jeunes en âge de travailler, avec une prévalence plus élevée chez les personnes ayant une orientation sexuelle différente⁸, qui se heurtent à des obstacles pour faire entendre leurs revendications en vertu des lois contre la stigmatisation et la discrimination⁹.

3. Soixante-six pour cent des populations autochtones vivent dans des zones rurales¹⁰ et dépendent de la production agricole non traditionnelle, tributaire des saisons de pluie. Ils sont particulièrement vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui les expose à la précarité alimentaire, à la

¹ Enquête sur les niveaux de vie, rapport du Guatemala sur le développement humain, Le PNUD, 2011

² Rapport de 2010 sur l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement. Secrétariat général de la Présidence à la planification

³ Profil des couches sociales en Amérique latine. Le PNUD et- la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2014.

⁴ Coefficient de Gini de 0.57.

⁵ Enquête nationale sur l'emploi et les revenus, de 2013. Les marchés informels représentent environ 70 % de la population active.

⁶ Enquête nationale sur l'emploi et les revenus, de 2013.

⁷ Rapport du Guatemala sur le développement humain, PNUD, 2011.

⁸ Rapport d'activité sur la violence sexiste et l'infection à VIH. ONUSIDA, Guatemala, 2011.

⁹ Dialogue national sur le VIH et les droits de l'homme. PNUD, 2013.

¹⁰ Enquête sur les niveaux de vie, 2011.

malnutrition¹¹, et à la morbidité. Le PNUD, de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), a mis des services spécialisés à la disposition des municipalités, de la planification agricole et des organismes de santé, prouvant la viabilité d'une politique intégrée du développement rural dans la partie occidentale du pays. En dépit des difficultés qui subsistent, en termes de durabilité de la production et de la coordination inter-institutions, les résultats obtenus par rapport aux réserves alimentaires ménagères de vivres les plus élevés¹², l'amélioration des conditions de l'habitat et la réduction¹³ des taux de mortalité maternelle offrent des exemples d'initiatives novatrices qui méritent d'être reproduites.¹⁴

4. Le pays peine à mettre sur pied un dispositif fiable de gouvernance de l'environnement et de gestion des risques, en raison de la faiblesse des institutions, du manque de ressources et d'un cadre réglementaire inadéquat. Le PNUD a appuyé le Secrétariat général de la Présidence à la planification dans la conception des méthodes d'aménagement du territoire, unissant la gestion de l'environnement et des risques. Dans le système des conseils de développement urbain et rural – le principal moyen pour les gens de participer à la gestion publique aux niveaux local, départemental, régional et national¹⁵ – 229 municipalités ont déjà intégré l'analyse de gestion des risques des investissements publics locaux¹⁶. L'un des principaux défis, cependant, est de garantir la pleine participation de la société civile, l'État et le secteur privé dans la conception de l'aménagement du territoire et de s'assurer que les investissements publics sont liés au processus de planification. Les statistiques au niveau municipal révèlent que 38 % des 332 municipalités montrent une faible participation des citoyens.

5. Entre 1998 et 2014, les catastrophes naturelles¹⁷ ont entraîné des pertes et des préjudices estimés à 3,913 millions de dollars E.U et ont provoqué la mort de 1 100 personnes. La relance du pays est loin d'être complète; notamment pour ce qui est des moyens de subsistance; aggravant la vulnérabilité et la pauvreté. Outre l'inadéquation du cadre juridique de l'administration des territoires, selon l'Institut agricole ressources naturelles et environnement (IARNA), le modèle économique d'extraction articulé autour de l'exploitation des ressources naturelles, contribué à la déforestation. Cela est passé de 100 000 hectares par an (2001-2006) à 132 000 hectares par an (2006-2010) - équivalant à un taux annuel de déforestation de 3,4 %, l'un des plus élevés d'Amérique latine. Cette situation nuit à la diversité

¹¹ La malnutrition chronique en milieu rural a atteint 58,6 %. Enquête national de santé materno-infantile 2009.

¹² La malnutrition chronique en milieu rural a atteint 58,6 %. Enquête national de santé materno-infantile 2009.

¹³ Baisse du taux à 0 % dans 50 communautés de 5 municipalités des départements de San Marcos. Rapport du PNUD de 2013.

¹⁴ Évaluation menée dans le cadre du Programme conjoint « Vulnerability reduction to support rural development » in five municipalities of the Coatanand Alto Suchiate river basins in the Department of San Marcos. Le PNUD, 2013.

¹⁵ Le système des conseils de développement urbain et rural se fonde sur de la loi, décret no 11-2002.

¹⁶ Postes de direction au sein des municipalités. Secrétariat général de la Présidence à la planification, 2012.

¹⁷ L'ouragan Mitch, en 1998; l'ouragan Stan, en 2005; la tempête Agatha, en 2010; et les séismes de San Marcos, en 2012 et 2014.

biologique et aura des répercussions sur les services environnementaux essentiels au-bien-être humain¹⁸.

6. Les femmes et les populations autochtones sont très faiblement représentées au Congrès, ce qui a pour effet de produire des lois qui ne répondent pas aux besoins des populations sous-représentées. Pour la période 2012-2015, 339 des 3 877 élus sont des femmes, et 21 des 158 membres du Congrès et des 114 333 maires sont autochtones¹⁹. Des réformes de la législation relatives aux élections et aux partis politiques sont nécessaires pour améliorer la représentation des circonscriptions exclues²⁰. De même, le Congrès rencontre des problèmes qui peuvent compromettre l'efficacité son bon fonctionnement à cause des faiblesses existant dans sa loi organique qui permettent l'interruption des fonctions législatives. Le PNUD a apporté une aide dans la formulation de propositions visant à réformer la loi organique et à préparer un plan de rationalisation du Congrès, qui doivent être adoptées et mises en œuvre.

7. Le conflit a dégénéré en raison d'une présence limitée de l'État dans les zones rurales et une érosion des mécanismes de dialogue avec l'État. En mai 2014, il y avait 1 416 conflits associés aux différends relatifs aux droits, aux frontières territoriales, à l'occupation illégale et à la régularisation²¹. Ces conflits sont aggravés par la violence et l'insécurité. Alors que la violence était autrefois associée au conflit armé interne, elle est désormais liée aux erreurs institutionnelles, au crime organisé, à l'impunité et au manque de confiance dans les institutions publiques.

8. Les taux d'homicides ont diminué de 49 pour 100 000 habitants en 2009 à 34 pour 100 000 en 2013. Cette tendance à la baisse se poursuit en 2014, ces taux demeurent toutefois parmi les plus élevés de la région²². Le nombre d'assassinats violents commis contre des femmes est passé de 573 cas en 2012 à 632 en 2013²³, la majorité des victimes étant âgées entre 21 et 30 ans. La violence contre les femmes est aggravée par les attitudes patriarcales discriminatoires. Le PNUD a appuyé les institutions nationales et locales dans la conception de politique sécuritaire citoyenne préventive, il faut poursuivre, normaliser et établir un modèle unique. La politique de prévention de la violence permet²⁴ d'appuyer des modèles standardisés et de renforcer les systèmes de gestion de l'information afin que des politiques de sécurité des citoyens puissent être conçues et mises en œuvre²⁵.

9. Le taux des agissements impunis a augmenté de 98 % en 2007 en raison des faiblesses de l'appareil judiciaire, ce qui a donné lieu à la création de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala. Le PNUD a fourni une assistance à l'élaboration de systèmes et approches novateurs pour mener les enquêtes et des stratégies de poursuites et des modèles pour la gestion des affaires

¹⁸ Profil environnemental, 2010-2012. Institut agricole ressources naturelles et environnement (IARNA).

¹⁹ Selon le rapport de la quatrième mission d'observation des populations autochtones.

²⁰ Évaluation du processus des élections du Parlement centraméricain. Tribunal suprême électoral, 2011.

²¹ Rapport sur les mécanisme de surveillance des conflits agraires (*Informe de Monitoreo de la Conflictividad Agraria*). Secrétariat en charge des of des conflits agraires, mai 2014.

²² Rapport régional sur le développement humain, PNUD, 2013-2014.

²³ Informations fournies par la police civile nationale.

²⁴ Prévention de la violence et des infractions, sécurité des citoyens et coexistence pacifique.

²⁵ Évaluation finale du programme conjoint, *Consolidando la Paz en Guatemala mediante la prevención de la violencia y la gestión del conflicto*, juillet 2013.

judiciaires, et fournir des soins intégrés aux victimes. Cela a permis de réduire le taux d'impunité pour des crimes attentatoires à la vie en zone métropolitaine de 95 % en 2010 à 70 % en 2013²⁶, et d'augmenter le nombre de condamnations de 3 280 en 2009 à 7 122 en 2013. Ces réalisations tracent la feuille de route pour transférer des capacités aux institutions nationales dans la lutte contre l'impunité. Selon les rapports de suivi du Fonds pour la consolidation de la paix, qui citent la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala comme étant l'un des principaux partenaires, l'appui du PNUD au secteur de la justice s'est traduit par une meilleure performance institutionnelle. Le niveau d'impunité reste extrêmement élevé (95 %), malgré un solide arsenal juridique qui comprend des lois contre le féminicide, la violence domestique, la violence et l'exploitation sexuelles et la traite des êtres humains. Il faut aussi accroître la capacité des services de détection et de répression et établir des juridictions spécialisées dans les affaires de féminicide qui permettront l'accès en temps opportun des femmes à la justice.

10. Le pays a fait des progrès importants sur le plan de la justice transitionnelle. À ce jour, 10 condamnations ont eu lieu dans des affaires de violations graves des droits de l'homme; environ 2 000 victimes de massacres et de disparitions forcées ont été identifiées; et une approche spécialisée a été utilisée dans les enquêtes et les poursuites relatives aux affaires de violence sexuelle contre les femmes pendant le conflit armé interne. Cela a été possible grâce à la participation active des victimes qui réclament leurs droits, et par le dialogue et la coordination entre l'État et la société civile. Selon l'évaluation du programme d'accompagnement de la justice transitionnelle en 2014, le travail du PNUD a contribué à la mise en œuvre des mesures de justice transitionnelle, toutefois il faut que l'État accorde encore plus d'importance à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques pour en garantir la viabilité et améliorer les conditions de vie des victimes du conflit armé interne.

11. Les enseignements tirés de l'évaluation du programme de pays, et mis en œuvre dans ce nouveau cycle, révèlent qu'il faut adopter une approche plus intégrée dans les activités programmatiques, prêter attention à des zones spécifiques et s'appuyer sur de meilleurs mécanismes de coordination entre les organismes et des partenaires clés dans le système des Nations Unies. Des expériences comme le programme commun financé par le Fonds espagnol pour la réalisation des OMD, ont permis d'adopter cette méthode multidimensionnelle. Ces expériences mettent en évidence la nécessité de renforcer l'élaboration de la gestion axée sur les résultats; de mobiliser les partenaires et les parties prenantes dès les premiers stades du processus; établir une procédure de suivi d'évaluations et d'analyse tournée vers les résultats; de mettre en œuvre des approches multiculturelles, qui respectent l'égalité des sexes, les droits humains tout au long du cycle des projets; et de redoubler d'efforts pour rendre les résultats plus viables, y compris les stratégies de communication, la systématisation de cette pratique et le transfert de connaissances²⁷.

²⁶ Rapport annuel du Bureau du Procureur.

²⁷ Évaluations du Programme Maya; Programme d'accompagnement de la justice transitionnelle; l'utilisation d'énergies renouvelables pour les activités productives au Guatemala; et le programme commun financé par le Fonds espagnol pour la réalisation des OMD, 2010-2014.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Conformément au plan national de développement, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au plan stratégique du PNUD 2014-2017, le programme de pays proposé appuiera la construction d'un pays équitable, résilient, inclusif, engagé par rapport à la paix sociale et sensible aux besoins des peuples autochtones, des femmes et des jeunes en situation de pauvreté et d'extrême pauvreté vivant dans des zones jouissant d'un faible indice de développement humain et d'une présence minime de l'État. Le programme appliquera une approche fondée sur les droits de l'homme et agira en faveur de la participation des femmes tout au long de sa mise en œuvre. Le programme mettra l'accent sur les priorités suivantes : a) un développement inclusif et durable; b) l'État de droit et la paix; c) une citoyenneté active et inclusive.

Un développement inclusif et durable

13. Réduire les inégalités, l'exclusion et la vulnérabilité constitue toujours un défi au Guatemala. Preuve en est la pauvreté; le peu de services de base ou l'impossibilité d'y accéder; la dégradation croissante de l'environnement et des ressources naturelles; les pertes en vies humaines, de moyens de subsistance et de l'infrastructure économique en raison d'événements climatiques ou géologiques; et l'expansion urbaine. Le programme proposé vise à aider le gouvernement à agir sur les déterminants de l'inégalité, de la vulnérabilité et de l'exclusion, grâce à l'approche décrite ci-après.

14. Le PNUD appuiera l'introduction de la gestion environnementale et des risques dans la planification participative des territoires pour améliorer la gestion des terres en garantissant un financement public. Il œuvrera avec les femmes et les producteurs autochtones vulnérables à accroître leurs capacités par rapport à l'utilisation de technologies et de pratiques durables, à la diversification de leur production et contribuera à la création de moyens de subsistance durables. L'évolutivité de ces actions sera atteinte grâce aux centres d'apprentissage pour le développement rural implantés dans tout le pays. Conformément à la politique nationale de développement rural intégré, le programme proposé vise à promouvoir le respect des cadres juridique et politique dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie pour améliorer une utilisation durable de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la dégradation des terres, et l'énergie durable. Le programme doit promouvoir l'utilisation de la méthodologie²⁸ d'évaluation des besoins après catastrophe pour évaluer les dommages, les pertes et les besoins de relèvement dans une perspective tenant compte du développement humain durable; il doit aussi s'appuyer sur le plan national de reprise pour aider le plan national à opérer un rétablissement rapide et inclusif des conditions économiques, des emplois et des moyens de subsistance.

15. Les partenariats avec le Secrétariat général de la Présidence à la planification, les gouvernements locaux, le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, le Conseil national des zones protégées, l'Institut national des forêts, le Ministère de l'énergie et des mines, le Ministère de l'agriculture, le Ministère des finances publiques et la Coordination nationale pour la prévention des catastrophes

²⁸ Une méthodologie conçue conjointement par le PNUD, la Commission économique pour l'Amérique latine, la Banque mondiale et l'Union européenne.

seront renforcés pour soutenir les capacités institutionnelles, promouvoir la gestion des connaissances, améliorer la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, favoriser l'énergie durable et réduire les vulnérabilités. Les partenariats avec l'Initiative de financement de la biodiversité, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque mondiale se verront renforcés pour soutenir la préservation de la biodiversité. En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, les partenaires sont le FEM, le Fonds pour l'adaptation, la Banque centraméricaine d'intégration économique, la Banque interaméricaine de développement et United States Agency for International Development (USAID). Le FEM sera le partenaire en ce qui concerne la dégradation des terres, et en ce qui concerne la promotion des chaînes de production ce sera l'association des exportateurs du Guatemala.

16. Le PNUD appuiera le gouvernement pour la mise en œuvre des lignes directrices de politique sociale afin de renforcer la gestion des programmes de protection sociale et garantira la responsabilité institutionnelle commune au bénéfice des populations pauvres et extrêmement pauvres, en particulier les femmes et les populations autochtones. Les partenariats avec le Ministère du développement social, le Ministère de l'éducation et le Ministère de la santé seront renforcés. Les partenariats public-privé seront identifiés pour soutenir l'insertion des jeunes vivant dans les zones avec un faible indice de développement humain et une présence minimale de l'État sur le marché du travail formel. Le PNUD doit promouvoir des programmes de formation technique avec les associations entrepreneuriales, y compris la Fondation pour le développement du Guatemala et le centre d'action pour la responsabilité sociale des entreprises au Guatemala, et des organismes publics tels que la municipalité de la ville de Guatemala, le Ministère du travail et le Ministère de l'économie, en vertu de la politique nationale pour la jeunesse. On attend des retombées positives de l'engagement du PNUD auprès du Pacte mondial pour promouvoir le développement du réseau local. On tirera des leçons du rapport national sur le développement humain 2011-2012 de manière à promouvoir le débat sur les politiques publiques portant sur les possibilités pour les jeunes et les défis posés par l'inégalité.

17. En coordination avec le gouvernement, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le FNUAP, l'OPS, l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les Services du Procureur chargés de la défense des droits de l'homme et les principales parties prenantes de la société civile, le cadre juridique sur le VIH, le sida et les maladies sexuellement transmissibles sera revu, produisant ainsi des propositions garantissant la protection des droits des personnes vivant avec le VIH et des populations à risque.

18. Les interventions dans le domaine du développement durable se feront en coordination avec le système des Nations Unies au Guatemala, principalement au niveau local, promouvant l'évolutivité et la coordination des actions. Des programmes conjoints seront élaborés avec la FAO pour l'agriculture familiale; avec l'OPS et l'OMS pour les soins de santé primaires; et avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF, ONU-Femmes et le FNUAP pour la protection sociale. En réponse aux catastrophes et aux situations d'urgence, on coordonnera diverses actions grâce à l'équipe de secours Sud-Sud des Nations Unies et on favorisera les possibilités de coopération pour la protection sociale notamment avec le Mexique et le Brésil.

L'État de droit et la paix

19. La diminution de la violence, de l'insécurité et de l'impunité reste un défi à la consolidation de l'État de droit et à la construction de la paix sociale au Guatemala. Le PNUD continuera à travailler avec une vision d'ensemble comprenant la justice, la sécurité et la paix, la promotion de la coordination interinstitutionnelle et le dialogue entre la société civile et les institutions étatiques. On appliquera une approche fondée sur les droits de l'homme. Le programme proposé doit promouvoir l'accès à des services équitables de haute qualité dans les domaines de la justice, de la sécurité et de la justice transitionnelle, délivrés par des institutions efficaces et transparentes. Les groupes cibles prioritaires sont les victimes de violence, en particulier les femmes, les enfants, les peuples autochtones et les victimes du conflit armé interne.

20. Par cette approche, le PNUD continuera d'appuyer le Ministère de l'intérieur en signalant et mettant en œuvre des politiques de sécurité des citoyens axées sur la prévention; en développant l'analyse de l'information et les outils de gestion ainsi que les systèmes technologiques; et en utilisant des enquêtes de victimisation pour formuler des politiques publiques fondées sur des données factuelles. Pour améliorer l'accès à la justice et renforcer la lutte contre l'impunité, le PNUD appuiera l'utilisation de systèmes de prise en charge intégrale des victimes auprès du Ministère public; la définition de plans institutionnels et d'enquêtes criminelles et de politiques et mécanismes de poursuite judiciaires auprès du Ministère public, de la police nationale civile et de l'Institut national de médecine légiste; et le renforcement du modèle de gestion judiciaire, notamment en matière de fémicide et autres formes de violence à l'égard des femmes, en soutenant la création de nouveaux tribunaux compétents en matière de fémicides au niveau départemental en ce qui concerne le pouvoir judiciaire.

21. Une stratégie pour transférer les résultats de la Commission internationale contre l'impunité aux institutions nationales sera élaborée conjointement avec les institutions du secteur de la justice, la société civile, le système des Nations Unies et les principaux donateurs. Les partenariats avec le secteur de la justice et les institutions de sécurité seront renforcés (Ministère de l'intérieur, police nationale civile, Institut national de médecine légiste, Ministère public, pouvoir judiciaire, et organisations spécialisées de la société civile) pour définir les politiques de sécurité des citoyens et s'engager dans la lutte contre l'impunité. L'Institut national de statistique participera à l'élaboration et à l'analyse des données statistiques sur la sécurité des citoyens. Ceci doit renforcer les partenariats existants entre le PNUD et la Banque mondiale, USAID, le Fonds pour la consolidation de la paix, l'Union européenne, l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement et le gouvernement de la Suède. Le programme proposé doit promouvoir de nouveaux partenariats visant à consolider l'État de droit.

22. En partenariat avec les acteurs de la société civile, les organisations de base de l'État et de victimes (le Secrétariat pour la paix, le Programme national de réparations, la Commission présidentielle des droits de l'homme, le Ministère public, le Ministère, le Bureau des droits de l'homme, le pouvoir judiciaire, l'Institut national de médecine légiste, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la culture et des sports et la Fondation d'anthropologie légiste de Guatemala), les

organisations des droits de l'homme et les comités de victimes²⁹, le PNUD promouvra le dialogue entre la société civile et l'État par rapport aux mécanismes de justice transitionnelle dans leur intégralité. Seront encouragés le débat sur la récupération de la mémoire historique; l'accès à la justice, en particulier pour les femmes victimes de violence sexuelle pendant le conflit armé interne; la réparation intégrale pour les victimes; et la promotion d'une culture de la paix comme mesure pour que les faits ne se reproduisent pas. Le champ d'action sera élargi pour inclure la coordination avec les initiatives de développement humain (voir paragraphes 13-18) qui favorisent la résilience des populations touchées par le conflit armé interne qui continuent de faire face à l'extrême pauvreté, à la vulnérabilité et à l'exclusion. Des partenariats stratégiques seront consolidés avec le Fonds pour la consolidation de la paix, l'USAID et les gouvernements de l'Allemagne, la Norvège, la Suède et la Suisse en tant que participants actifs et promoteurs du dialogue, et au nombre des principales parties prenantes dans les processus de justice transitionnelle.

23. Des partenariats seront établis avec l'UNICEF concernant la prise en charge intégrale des enfants victimes et les enquêtes criminelles; avec ONU-Femmes sur la culture de la paix et la prévention de la violence chez les jeunes; avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur la justice transitionnelle et les droits de l'homme; avec le FNUAP sur la justice, avec un accent mis sur les femicides; et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les enquêtes criminelles et la technologie de la sécurité. On encouragera les possibilités de coopération Sud-Sud pour la sécurité des citoyens, notamment avec les pays d'Amérique centrale, le Mexique et la Colombie.

Citoyenneté active et inclusive

24. Le principal obstacle à un exercice effectif des droits de l'homme et à une démocratie participative continue d'être l'implication effective des peuples autochtones, des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision en matière de développement. Ceci est lié à l'instabilité et à un cadre institutionnel déficient du système de parti politique, à l'incapacité de répondre aux demandes des citoyens, ce qui génère des conflits, à l'absence d'une gestion publique transparente, au manque de responsabilité, au racisme et à la discrimination.

25. Le programme proposé continuera de soutenir le Congrès pour identifier, concevoir et mettre en œuvre des mécanismes juridiques visant à améliorer la participation active des peuples autochtones, des femmes et des jeunes aux processus de développement; approuver des projets de loi liés aux priorités du programme proposé; et à réformer la loi organique du Congrès. Le PNUD promouvra des réformes électorales pour établir des quotas à la fois en fonction du sexe et de l'appartenance ethnique au sein des partis politiques et pour renforcer le contrôle et la capacité d'exécution du Tribunal suprême électoral. À cette fin, le PNUD maintiendra son partenariat avec le National Democratic Institute, le gouvernement suédois, l'Institut néerlandais pour la démocratie multipartite, USAID et la International Foundation for Electoral Systems.

²⁹ Le Secrétariat pour la paix, le Programme national de réparations, le Commission présidentielle des droits de l'homme, le Ministère public, le procureur des droits de l'homme, la justice, l'Institut national de médecine légiste, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la culture, et de la fondation d'anthropologie légiste.

26. Une formation technique et politique sera dispensée aux organisations de peuples autochtones sur le lobbying et les stratégies de citoyenneté active dans la perspective des droits de l'homme, afin d'accroître leurs connaissances et compétences efficaces de participation. Les actions seront coordonnées avec le HCDH sur le contentieux stratégique; avec l'UNICEF sur l'éducation bilingue; et avec ONU-Femmes sur la participation politique des femmes. Les gouvernements de la Norvège et de la Suède sont des partenaires stratégiques par rapport à ces actions.

27. Pour aider à réduire les conflits et renforcer la gouvernance, le programme proposé appuiera le cadre institutionnel de l'État et les principaux acteurs sociaux en apportant une aide experte et le développement d'approches intégrées, en mettant l'accent sur les droits de l'homme, pour parvenir à des accords notamment par rapport à l'exploitation des ressources naturelles. Le PNUD s'appuiera sur le Rapport sur le développement humain pour favoriser des discussions entre la société civile, en particulier les peuples autochtones, et le gouvernement sur le conflit et son rapport avec le développement et la citoyenneté, de manière à contribuer à l'élaboration d'une vision commune sur la meilleure façon d'exploiter les ressources renouvelables du pays.

28. Les recherches du bureau de pays et les capacités d'analyse politique seront renforcées afin de fournir un cadre de référence à la prise de décision, d'éclairer le débat national et d'identifier les défis en termes de développement et de gouvernance démocratique. Le programme proposé s'appuiera sur les conseils techniques du projet d'analyse politique et de scénarios prospectifs et sur le Centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les principales parties prenantes dans le processus sont le Ministère de l'énergie et des mines, le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, le Conseil national des zones protégées, le Ministère du gouvernement, le Médiateur pour les droits de l'homme, les organisations de la société civile, les peuples autochtones et le secteur privé. Les travaux seront coordonnés avec le HCDH et les principaux bailleurs de fonds participant au Groupe de dialogue³⁰. Le programme proposé doit promouvoir les possibilités de coopération Sud-Sud pour un dialogue inclusif avec les peuples autochtones, en particulier avec la Bolivie et le Pérou.

29. Le programme ciblera la durabilité des résultats en faveur du renforcement des capacités institutionnelles et de l'identification des stratégies de sortie claires, en coordination avec les principaux partenaires et intervenants.

III. Gestion du programme et des risques

30. Le programme proposé sera exécuté au niveau national. Un conseil national du programme sera mis en place pour gérer le programme. Le conseil comprendra des représentants du Ministère des affaires étrangères, du Secrétariat général de la Présidence à la planification, du Ministère des finances, d'autres donateurs et des principales parties prenantes pour superviser le programme, faciliter l'efficacité,

³⁰ Le Groupe de dialogue, ou G-13, est composé du Canada, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Espagne, de la Suède, des États-Unis et des organismes multilatéraux suivants : la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le PNUD, l'Union européenne et l'Organisation des États américains.

promouvoir la coopération interinstitutionnelle et identifier les opportunités de coopération Sud-Sud.

31. Le présent descriptif du programme de pays donne un aperçu des contributions du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal élément de responsabilisation utilisé par le Conseil d'administration pour déterminer si les résultats obtenus correspondent aux objectifs fixés au niveau national. Les responsabilités confiées aux gestionnaires aux niveaux du bureau de pays, régional et du siège par rapport aux programmes de pays sont prescrites par les politiques et procédures du PNUD régissant les programmes et les opérations ainsi que dans les contrôles internes.

32. On aura recours à la modalité d'exécution nationale, et des accords individuels seront signés avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Cependant, dans des cas particuliers, à convenir d'un commun accord avec le gouvernement et si nécessaire du fait de la complexité et du thème du projet, on peut recourir à la modalité de mise en œuvre directe. Pour assurer une gestion efficace et transparente du programme, des analyses des capacités et des évaluations des partenaires de mise en œuvre seront menées à petite échelle afin d'identifier les zones devant être renforcées. Le programme proposé aura recours à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds qui constituera l'approche par défaut. De même, le programme visera à définir des programmes conjoints dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'avec d'autres organisations des Nations Unies.

33. Le programme proposé est aligné avec le plan national de développement « K'atun : nuestra Guatemala 2032 », le plan stratégique du PNUD et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il suivra les principes de gestion fondée sur les résultats afin d'augmenter progressivement l'efficacité du programme, d'intégrer systématiquement les paramètres du plan stratégique à la conception des projets et programmes avec un accent particulier mis sur une approche à la fois ciblée et axée sur les problèmes et la coopération Sud-Sud. À cet effet, les capacités du bureau de pays seront renforcées et son portefeuille réexaminé.

34. Les risques encourus par le programme proposé comprennent la réduction des ressources financières en raison de contributions bilatérales réduites et des limitations sur la mobilisation des ressources de l'État imposées par la loi budgétaire organique³¹. La stratégie de mobilisation des ressources sera examinée pour accroître le soutien des partenaires actuels et identifier les autres travaux possibles dans le pays. Grâce à des actions régionales et sous-régionales, et avec les institutions nationales, le programme encouragera des activités permettant d'obtenir des fonds mondiaux et régionaux supplémentaires, et de faire pleinement usage de la coopération triangulaire Sud-Sud.

35. Certaines zones éloignées où le PNUD est en place sont considérés à haut risque en termes de sécurité. Dans ces zones on œuvrera à la coordination avec les autorités du gouvernement central et au contact direct avec les communautés et les municipalités; des rapports réguliers sur les activités de coopération seront élaborés en coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.

³¹ Décret 101-97 loi budgétaire organique et ses réformes.

36. Le Guatemala est situé dans une zone géographique vulnérable l'exposant à un certain nombre de menaces. Pour se préparer à d'éventuelles catastrophes, le programme proposé avec d'autres organisations des Nations Unies appuiera des solutions d'urgence et la recherche de ressources internationales.

37. Deux élections des principales autorités gouvernementales se tiendront au cours de ce cycle de programmation, l'une en 2015 l'autre en 2019. Pour assurer la continuité des processus promus par le programme, il facilitera une transition entre les autorités compétentes.

IV. Suivi et évaluation

38. Le suivi sera effectué en coordination avec d'autres organisations des Nations Unies pour analyser les indicateurs au niveau des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Au début du cycle de coopération, un plan de suivi du programme sera conçu conjointement avec le gouvernement du Guatemala. Les indicateurs en résultant utiliseront, dans la mesure du possible, des sources nationales et les informations générées par les projets nécessaires pour développer des informations sur le suivi ventilées par sexe, peuples autochtones et emplacements géographiques. Un autre outil d'analyse des sexes spécifiques sera le marqueur de l'égalité hommes-femmes. Le plan de suivi comprendra la production régulières de données et l'analyse des résultats factuels et des indicateurs de résultat, avec la participation des principaux partenaires du programme et l'identification des changements dans les groupes prioritaires. Le programme recherchera un consentement libre, préalable et éclairé avant d'adopter et de mettre en œuvre des mesures législatives ou administratives susceptibles d'affecter les peuples autochtones³².

39. Dans le cadre du conseil national du programme, des révisions annuelles seront menées pour analyser les résultats. Les indicateurs définis dans le plan de suivi et le plan stratégique serviront de référence et seront complétés par des visites sur le terrain et les informations développées dans les examens annuels du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le programme proposé doit promouvoir des alliances avec les donateurs et les partenaires de mise en œuvre pour collecter, analyser, utiliser et diffuser les données, les leçons apprises et les réussites qui informent ces révisions. Le système d'information géographique sera utilisé comme un outil d'analyse pour cibler les actions et la coordination avec le système des Nations Unies et les partenaires stratégiques. Le programme proposé aidera le gouvernement à élaborer une analyse de l'information et des systèmes de traitement pour les politiques publiques et pour le suivi participatif sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme mondial de développement pour l'après-2015.

40. Le programme proposé permettra de renforcer les capacités du bureau de pays afin d'améliorer la conception du projet et le processus de suivi, y compris l'utilisation de paramètres de programmation du plan stratégique, la participation active des partenaires et la gestion axée sur les résultats. Des ressources financières suffisantes seront allouées aux projets pour s'assurer que le suivi, l'évaluation et les

³² Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale : Conférence mondiale sur les peuples autochtones, 2014.

tâches de communication peuvent être réalisées de façon adéquate. Le PNUD analysera les résultats des évaluations et surveillera la mise en œuvre des recommandations afin de garantir que toutes les mesures correctives nécessaires sont prises. Il appuiera également l'évaluation externe du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Annexe

Guatemala : cadre de résultats et d'allocation des ressources (2015-2019)

Priorités nationales

Développement intégral des zones rurales; Développement rural durable et résilient; Protection sociale; Arrêter la transmission du VIH; Création d'emplois; Diminution de la pauvreté; Atténuation des effets des changements climatiques; Protection de la biodiversité et des forêts; et gestion du territoire.

Résultat du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Primaire : Le système des conseils de développement urbain et rural et les Institutions étatiques correspondantes élaborer conjointement des politiques et appuient des investissements qui visent à renforcer la protection, l'utilisation responsable et de la conservation des ressources naturelles et à accroître la résilience des communautés face aux phénomènes naturels.

Secondaire : Les populations rurales pauvres développent de nouvelles possibilités économiques durables, dans des conditions de concurrence systémique.

Résultat correspondant du plan stratégique :

Primaire :

Résultat 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables et génèrent les capacités de production nécessaires à la création d'emplois et de moyens d'existence pour les pauvres et les exclus;

Secondaire :

Résultat 4. La réduction des inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes progressent plus rapidement.

<i>Indicateurs, référence et cibles</i>	<i>Source de données, fréquence du recueil de données et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs</i>	<i>Partenaires/partenariats principaux cadres</i>	<i>Ressources indicatives (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Nombre des plans municipaux de développement qui intègrent la protection, l'utilisation responsable et la conservation des ressources naturelles</p> <p>Référence : 0</p> <p>Objectifs : 25 plans municipaux de développement qui intègrent la protection, l'utilisation responsable et la conservation des ressources naturelles budgétisé et mis en œuvre.</p>	<p>MARN</p> <p>SEGEPLAN</p> <p>Plans et rapports des entités administratives municipales</p>	<p>Les institutions publiques introduisent et appliquent la méthode de planification participative, en intégrant le développement intégral des zones rurales, la gestion des risques, l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement, en mettant l'accent sur la viabilité.</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre des municipalités qui appliquent la Politique nationale d'aménagement du territoire.</p> <p>Référence : 0</p> <p>Cibles : 25</p> <p>Source de données : SEGEPLAN</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre des municipalités ayant les moyens de retrouver rapidement les conditions de développement.</p> <p>Référence : 0 %</p> <p>Cibles : 80 %</p> <p>Source de données : SE-CONRED</p>	<p>SEGEPLAN, MARN, MEM, CONAP, INAB, MAGA, CONRED, MIDES, MINEDUC, MSPAS, MINECO, MINTRAB, PNS, communautés, municipalités, PDH</p> <p>Le Réseau juridique VIH/sida et l'observatoire des groupes à risques.</p> <p>FODIGUA, CENTRARSE, AGEXPORT</p> <p>PNUE, OIT, UNICEF, FAO, OMS, -PAHO, ONU-Femmes, FNUAP, UNiTE</p> <p>Suède, FEM, le Fonds pour l'adaptation, PEI, BIOFIN</p> <p>Banque mondiale, IDB, BCIE, USAID</p>	<p>Régulier</p> <p>500 000,00</p> <p>Autres</p> <p>44 500 00,00</p>

Indicateur : Nombre des municipalités qui respectent les normes des “municipalités résilientes”

Référence : 5

Cibles : 25

Indicateur : Nombre des plans municipaux de développement contenant des initiatives visant des débouchés économiques.

Référence : 0

Cibles : 25 plans municipaux de développement contenant des initiatives de débouchés économiques budgétisés et mis en œuvre.

SE-CONRED

Association nationale des municipalités
SEGEPLAN

Les institutions environnementales renforcent leurs capacités à appliquer l’arsenal juridique et les politiques pertinentes au changement climatique, à l’énergie durable, à la biodiversité et à la dégradation environnementale.

Indicateur : Nombre de politiques publiques adoptées et budgétisées visant à améliorer la gestion de l’environnement.

Référence : 12

Objectif : 22

Source de données : Rapport du Gouvernement sur l’environnement (Ministère de l’environnement).

Indicateur : Nombre des municipalités qui appliquent le plan d’action stratégique national de conservation de la diversité biologique.

Référence : 0

Cibles : 4

Source de données : Rapport annuel du CONAP

Les groupes de producteurs vulnérables au changement climatique mettent en place des mesures d’adaptation afin de parvenir à des systèmes de production souples.

Indicateur : Taux des productrices qui font partie des projets du PNUD, utilisant des pratiques forestières de pâturage, résilientes résilients aux

Indicateur : Éducation de la population en âge de travailler dans les zones rurales : Taux de la population rurale en âge de travailler, âgées entre 15 et 30 ans, ayant été scolarisés pendant au moins neuf années.

Référence :

Hommes autochtones : 14,7 %

Femmes autochtones : 13,0 %

NHDR – PNUD
et ENCOVI, 2011

Cibles :**Hommes autochtones** : 19,7 %**Femmes autochtones** : 18,0 %

Indicateur : Éducation de la population en âge de travailler dans les zones rurales : Taux de la population rurale en âge de travailler, âgées entre 15 et 30 ans, ayant été scolarisés pendant au moins neuf années.

Référence :**Hommes- non autochtones** :

22,8 %

Femmes- non autochtones :

35,5 %

Cibles :**Hommes- non autochtones** :

27,8 %

Femmes- non autochtones :

42,5 %

Indicateur : Pourcentage des personnes appartenant aux couches sociales défavorisées âgées de plus 15 ans travaillant dans les zones rurales.

Référence :**Hommes autochtones** : 81,9 %NHDR – PNUD
et ENCOVI, 2011NHDR – PNUD
et ENCOVI, 2011

changements climatiques.

Référence : 0**Cibles** : 90 %**Source de données** : Rapports relatifs à la progression des projets.

Indicateur : Taux des producteurs qui font partie des projets du PNUD, utilisant des pratiques forestières de pâturage, résilientes résilients aux changements climatiques.

Référence : 0**Cibles** : 90 %**Source de données** : Rapports relatifs à la progression des projets.

Les femmes, les jeunes et les autochtones trouvent un emploi.

Indicateur : Pourcentage des jeunes femmes, âgées de 15 à 24 ans ayant trouvé un emploi grâce aux partenariats proposés par le PNUD.

Référence : 0**Cibles** : 30 %**Source de données** : Rapports de projets.

Indicateur : Pourcentage des jeunes gens, âgée de 15 à 24 ans ayant trouvé un emploi grâce aux partenariats proposés par le PNUD

Référence : 0 %**Cibles** : 30 %**Source de données** : Rapports de projets.

Indicateur : Pourcentage des jeunes autochtones, âgés de 15 à 24 ans ayant trouvé un emploi grâce aux partenariats

Femmes autochtones : 82,5 %

Cibles : Hommes autochtones : 76,9 %

Femmes autochtones : 77,5 %

Indicateur : Pourcentage des personnes appartenant aux couches sociales défavorisées âgées de plus de 15 ans travaillant dans les zones rurales.

Référence :

Hommes autochtones : 63,2 %

Femmes autochtones : 56,0 %

Cibles :

Hommes autochtones : 58,2 %

Femmes autochtones : 51,0 %

Indicateur : Pourcentage de la population active, de plus de 15 ans, dans l'économie formelle dans les zones rurales; dont les revenus ne suffisent pas au panier de base alimentaire des familles.

Référence :

Hommes autochtones : 87,1 %

Femmes autochtones : 93,7 %

Cibles :

Hommes autochtones : 77,1 %

Femmes autochtones : 83,5 %

Indicateur : Pourcentage de la population active, de plus de 15 ans, dans l'économie formelle dans les zones rurales; dont les revenus ne suffisent pas au panier de base alimentaire des familles.

Niveau de référence :

Hommes autochtones : 78,2 %

Femmes autochtones : 83,5 %

Cibles :

Hommes autochtones : 68,2 %

proposés par le PNUD

Référence : 0 %

Cibles : 20 %

Source de données : Rapports de projets.

NHDR – PNUD
et ENCOVI, 2011

NHDR – PNUD
et ENCOVI, 2011

NHDR – PNUD
et ENCOVI, 2011

Femmes autochtones : 73,5 %

Indicateur : Pourcentage des groupes à risque ayant accès aux services de prévention des MST et du VIH.

Référence :

Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes : 32 %

Femmes transgenres : 71 %

Travailleuses du sexe : 61 %

Cibles :

Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes : 75 %

Femmes transgenres : 90 %

Travailleuses du sexe : 75 %

IRRF 1.2.1.A. Couverture de réformes politiques et institutionnelles permettant d'accroître l'accès aux systèmes de protection sociale au bénéfice des pauvres et d'autres populations à risque, ventilées par sexe et par zone rurale et urbaine

Référence : Étape 2. Politiques et réformes de la législation ont été prévus pour accroître l'accès et cibler les femmes qui n'avaient pas été précédemment couvertes, notamment parmi les pauvres et les autres groupes à risque et d'autres;

Cibles : Étape 4. Politiques et réformes de la législation ont été adoptées et mises en œuvre, pouvant permettre un accès accru et un meilleur ciblage pour les femmes;

Enquête sur la surveillance du VIH/MST et du comportement sexuel dans les populations vulnérables et des populations clefs en Amérique centrale
populations : Chapitre sur le Guatemala

MIDES

Les personnes atteintes du VIH-sida ont accès à un cadre juridique amélioré qui leur permet l'exercice leurs droits de l'homme.

Indicateur : La loi 27-2000 sur le VIH/sida

Niveau de référence : La loi 27-2000 sur le VIH/sida, devenue obsolète face à l'épidémie à l'échelle nationale.

Cibles : La loi 27-2000 sur le VIH/sida, révisée et soumise au Congrès.

Source de données : Rapports de projets.

Les populations vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté des conditions améliorent leurs moyens d'existence grâce à des programmes de protection sociale.

Indicateur : Nombre des femmes qui améliorent leurs moyens d'existence grâce à des prestations monétaires sous conditions.

Niveau de référence : 766 000

Cibles : 1 500 000

Source de données : MIDES

Priorités nationales

Un accès à la justice et à la sécurité qui soit équitable et qui intègre la différence culturelle, sociale, ethnique et entre les sexes.

Résultat du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Primaire : Accès à la justice. Les institutions judiciaires font preuve d'une plus grande efficacité en réglant les cas, privilégiant l'intégration et l'équité.

Secondaire I : La sécurité des citoyens. Les institutions de sécurité publique adoptent une approche civile, préventive et démocratique de la sécurité, dans la perspective des droits des citoyens.

Secondaire II : L'État met en œuvre des mécanismes intégrés de justice transitionnelle pour les victimes du conflit armé interne, en coordination avec la société civile et conformément aux normes internationales des droits de l'homme

Résultat correspondant du plan stratégique :

Primaire : Résultat 3. Les pays se dotent d'institutions fortes permettant d'assurer progressivement l'accès universel aux services de base.

Secondaire : Résultat 2. Des systèmes éprouvés de gouvernance démocratique permettent de répondre aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de responsabilité;

Indicateur : Taux d'homicide par 100 000 habitants	PNC	Les institutions de sécurité publique, en coordination avec les autorités locales et la société civile, capacités améliorées pour élaborer 33 des politiques de sécurité des citoyens inclusives en se fondant sur des données probantes visant à réduire la violence.	MINGOB, MP, PNC, INACIF, OJ, INE, COPREDH, SEPAZ, PNR, PDH, MINEDUC, MICUDE	Régulier 400 000,00
Niveau de référence(2013) : 34				
Cible (2019) : 30				Autres 44 600 000,00
Indicateur : Nombre de femmes mortes de mort violente	PNC			
Référence : 636				
Cible (2019) : 550			FAFG et autres organisations de la société civile CICIG, Banque mondiale, USAID, PBF, EU, AECID, Allemagne, Norvège, Suède, Suisse	
Indicateur : Taux d'insécurité perçue au Guatemala.	Projet d'opinion publique latino-américain (biannuel)			
Référence : 38,2 %				
Cible : 35 %				
		Indicateur : Nombre de politiques publiques reposant sur des preuves appliquées pour la sécurité des citoyens		
		Référence : 0		
		Cible : 3		
		Source de données : MINGOB		
		Indicateur : Nombre de municipalité qui des politiques sur la sécurité des citoyens avec des méthodes préventives.	ONU-Femmes, HCDH, UNESCO, UNICEF, FNUAP, ONUDC	
		Référence : 0		
		Cible : 15		
		Source de données : MINGOB		
Indicateur : Taux d'impunité pour des crimes attentatoires à la vie.	SICOMP et CIDEJ. Rapports de la PNC	Les institutions judiciaires ont renforcé les capacités d'assistance intégrale aux victimes, d'enquêtes judiciaires, et		
Référence (2013) : 93 %				

³³ Il s'agit de l'ensemble du cycle de la politique publique : conception, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Cible (2019) : 90 %

Indicateur : Taux d'impunité pour des crimes commis contre des femmes.

Référence (2013) : 98 %

Cible(2019) : 95 %

Indicateur : Taux d'efficacité des enquêtes judiciaires pénale pour des crimes pour des crimes attentatoires à la vie dans la zone métropolitaine.

Référence : 30 % (2013)

Cible (2019) : 40 %

Indicateur : Nombre de condamnations dans des affaires de violences sexuelles commises contre les femmes

Référence : 459

Cible (2019) : 1 000

Indicateur : Nombre de cas de violations flagrantes des droits de l'homme commises pendant le conflit armé interne dans lesquels des enquêtes ont été menées selon les normes internationales des droits de l'homme.

Référence : 10

Cible : 18

Indicateur : Nombre de condamnations dans des affaires de violences sexuelles commises contre les femmes au cours des conflits internes, conformément aux normes internationales des droits humains

Référence : 0

Cible : 3

SICOMP
CIDEJ
PNC

SICOMP.

CIDEJ
Rapports de l'unité de contrôle qui relève des autorités compétentes en matière de fémicides
(Autorités judiciaires).

OJ, MP
Les rapports des organisations de la société civile
(partie privée)
Rapports du PAJUST
Analyse entreprise conjointement par l'OJ et le PAJUST

OJ, MP
Les rapports des organisations de la société civile
(partie privée)
Rapports du PAJUST
Analyse entreprise conjointement par l'OJ et le PAJUST

d'administration de la justice, en particulier pour les femmes, afin d'aider à réduire les niveaux d'impunité.

Indicateur : Pourcentage des personnes bénéficiant de soins complets du MP

Référence : 17 000

Cible : 45 000

Source de données : SICOMP

Indicateur : Nombres d'affaires devant les tribunaux compétents en matière de fémicides (OJ).

Référence : 2 884 par an

Cible : 3 800 par an

Source de données : L'Organe Judiciaire

Les victimes du conflit armé interne exercent leurs droits en matière de justice transitionnelle et à améliorer leurs moyens de subsistance.

Indicateur : Nombre des victimes conflit armé interne qui accès à des mesures de réparation dans le cadre de la justice transitionnelle.

Référence : 20 000

Cible : 30 000

Source de données : Rapports du Programme national de réparation

Indicateur : Nombre de cas de violations flagrantes des droits de l'homme commises pendant le conflit armé interne dans lesquels des enquêtes ont été menées selon les instructions et protocoles.

Indicateur : Nombre de personnes décédées ou disparues pendant le conflit armé interne, identifiées, et dont les dépouilles mortelles ont été retrouvées.

Référence : 1 975

Cible : 2 875

Rapports du PAJUST, Rapports de la Fondation d'anthropologie du Guatemala, rapports des organisations de la société civile (juridiques et cal- psychosociaux).

SEPAZ, COPREDEH

Référence : 2013 : 19

Cible : 2019 : 30

Source de données : SICOMP

Indicateur : Nombre de dossiers datant du conflit armé interne qui sont numérisés, traités et mis à la disposition du public et des institutions de la justice par l'AHPN

Référence : 17 000 000

Cible : 25 000 000

Source de données : Rapports annuels de l'AHPN.

Priorités nationales

La gouvernance démocratique; renforcement des capacités nationales de relever les défis du développement.

Résultat du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

Les populations autochtones, surtout les jeunes et les femmes, agissent en citoyens responsables et participent réellement aux prises de décisions sur des questions de développement, aux niveaux communautaire, municipal, départemental et national.

Résultat correspondant du plan stratégique :

Primaire :

Résultat 2 : Des systèmes éprouvés de gouvernance démocratique permettent de répondre aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de responsabilité.

Secondaire :

Résultat 4 : La réduction des inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes progressent plus rapidement.

Indicateur : Pourcentage de participation et la représentation des femmes et des peuples autochtones à des postes publics élus ou nommés.	TSE	Les institutions qui représentent les peuples autochtones et le Cabinet de la diversité culturelle améliorent leur capacité d'exercer leurs fonctions dans le cadre de la participation et d'une représentation plus large des populations autochtones.	MEM, MARN, MINGOB, PDH, TSE, Organe législatif, Cabinet des peuples autochtones.	Régulier 1 205 000,00 Autres 8 795 000,00
Référence (Élections de 2001) : 11,3 % des parlementaires sont des femmes (18 sur un total de 158) 1,89 % des parlementaires sont des femmes autochtones (3 sur 158) 2 % des maires sont des femmes (7 municipalités sur 334)		Indicateur : Nombre de réformes faites par les institutions publiques qui augmentent participation et la représentation des taux des populations autochtones.	Organisations de la société civile, organisations autochtones, partis politiques, secteur privé HCDH, ONU-Femmes, UNICEF,	

0,3 % des maires sont des femmes autochtones

8,5 % des postes au niveau de l'administration locale sont occupés par des femmes.

(314 postes sur 3 770)

8,23 % des parlementaires sont des femmes autochtones (13 sur 158).

Indicateur : Nombre d'organisations et de communautés autochtones, dans les municipalités prioritaires, qui connaissent et exercent leurs droits, en particulier leur droit de participer aux prises de décisions et aux politiques publiques qui ont un impact sur leur vie.

Référence : Prévu dans 37 des municipalités prioritaires, dans sept domaines ('mancomunidades'), de la politique nationale de développement rural.

Cible : 40 %

Rapports des organisations autochtones et du Président de la République

Secrétariat du Cabinet, Développement intégral des zones rurales

Programme Maya

Référence : 4

Cible : 7

Source de données : Organe législatif

EU, GIZ, BID, NDI et NIMD.

Ce sont principalement les jeunes gens et les femmes, des dirigeants d'organisations et des chefs de l'autorité des peuples autochtones qui ont amélioré les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer pleinement leurs droits et participer à la vie sociale et politique.

Indicateur : Nombre de candidates autochtones nommés à des postes publics qui ont participé au programme de formation du PNUD.

Référence : 0 %

Cible : 10 %

Source de données : Rapports de projets.

Indicateur : Nombre de candidats autochtones nommés à des postes publics qui ont participé au programme de formation du PNUD.

Référence : 0 %

Cible : 10 %

Source de données : Rapports de projets.

La société guatémaltèque participe au processus de dialogue pour gérer les conflits sociaux, en mettant l'accent sur les droits humains.

Indicateur : Progrès dans le dialogue.

Référence : Niveau 0

Cible : Niveau 434.

Data Source : Rapports de projets.

Indicateur : connaissances pertinentes produites sur les conflits, les inégalités et la jeunesse.

Référence : 0

Cibles : 12

Source de données : NHDR le rapport annuel du projet 'instaurer une gouvernance démocratique et une paix durable au Guatemala.

³⁴ Progrès dans le dialogue : *Niveau 1* : Plateforme pour faire participer la société civile et les institutions étatiques établies; *Niveau 2* : Les capacités des institutions de gérer les conflits sociaux dans le domaine du développement sont renforcées; *Niveau 3* : Dialogue thématique effectif pour traiter les conflits sociaux; *Niveau 4* : Accords conclus entre les organisations de la société civile et les institutions étatiques; *Niveau 5* : Application de ces accords.

Sigles

INAB – Institut national des forêts	AECID – Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement
INAP – Institut national d’administration publique	AGAAI – Association guatémaltèque des maires et autorités autochtones
INFOM – Institut national de développement municipal	AHPN – Archives historiques de la Police nationale
INDH – Rapport national sur le développement humain	BCIE – Banque centraméricaine d’intégration économique
INE – Institut national de statistique	BP – Bureau du Procureur
INSIVUMEH – Institut national de séismologie, volcanologie, météorologie et hydrologie	BID – Banque internationale de développement
IPDH – Institution du Procureur chargé des droits de l’homme	CDUR – Conseils de développement urbain et rural
MST – Maladie sexuellement transmissible	CICIG – Commission internationale contre l’impunité au Guatemala
MAGA – Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de l’alimentation	CIDEJ – Centre des statistiques judiciaires de l’information et du développement
PNUAD – Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement	CGC – Cour des comptes générale de la nation
MARN – Ministère de l’environnement et des ressources naturelles	CNEE – Commission nationale de l’énergie électrique
MEM – Ministère de l’énergie et des mines	CNS – Conseil national de sécurité
MIDES – Ministry of Social Development	COCODE – Conseil communautaire de développement
MINFIN – Ministère des finances	CODEDE – Conseil départemental de développement
MINGOB – Ministère de l’intérieur	COMUDE – Conseil municipal de développement
MINECO – Ministère de l’économie	CONAP – Conseil national des zones protégées
MINEDUC – Ministère de l’éducation	CONASIDA – Commission nationale du sida
MINREX – Ministère des relations extérieures	CONJUVE – Conseil national de la jeunesse
MITRAB – Ministère du travail	CONRED – Organe de coordination national pour la réduction des catastrophes
MP – Ministère public	COPREDEH – Commission présidentielle des droits de l’homme
MSPAS – Ministère de la santé publique et de l’assistance sociale	DIGICI – Direction générale du génie civil
NHDR – Rapport national sur le développement humain	ENCOVI – Enquête nationale sur les conditions de vie
NIMD – l’Institut néerlandais pour la démocratie multipartite	FAFG – Fondation de médecine légale du Guatemala
OMD – Objectifs du Millénaire pour le développement	FODIGUA – Fonds de développement autochtone guatémaltèque
OJ – Organisme judiciaire	INACIF – Institut national de médecine légiste
ONG – Organisations non gouvernementales	

ONSEC – Office national du service civil
ONUDC – Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSC – Organisations de la société civile
PAJUST – Programmes de justice transitionnelle
PEI – Projet éducatif institutionnel
PBF – Fonds pour la consolidation de la paix
PEN – Plan stratégique national de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles/le VIH et le sida
PNC – Police nationale civile
PNR – Programme national d’indemnisation
SCEP – Secrétariat de coordination exécutive de la présidence
SECONRED – Secrétariat exécutif de la coordonnatrice nationale pour la réduction des catastrophes
SEGEPLAN – Secrétariat de planification et de programmation de la présidence de la République
SEPAZ – Secrétariat pour la paix de la présidence de la République
SEPREM – Secrétariat présidentiel pour la femme
SOSEP – Secrétariat des œuvres sociales de la présidence
SP – Système pénitentiaire
TSE – Tribunal suprême électoral.